



Si ce mail ne s'affiche pas correctement, retrouvez-le en PJ

LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE : Quelles conséquences concrètes pour les enseignants ?

« A partir du 1er janvier 2020, le mot « CAP » va disparaître de toutes les notes de service »

Mme DUBO, chef de service de la DGRH du Ministère (18/09/19)

Une toute petite phrase qui résume bien la volonté gouvernementale d'aller au bout dans la destruction de notre statut !



touche pas à ma CAPD

Calendrier du Ministère

- Au 1er janvier 2020 : les CAPD n'auront plus la compétence des mutations (interdépartementales et intra départementales)
- Au 1er janvier 2021 : La CAPD ne seront plus consultées sur l'avancement (promotions, avancement de grades...)

Mutations et promotions à la tête du client !

Jusqu'à maintenant, le mouvement et les promotions sont contrôlés par les organisations syndicales représentatives qui siègent dans les CAPD. Avec la loi de transformation de la Fonction publique, votée le 7 août, malgré une opposition de tous les syndicats de la fonction publique, les organisations syndicales ne disposeront plus des tableaux préparatoires, ni des résultats !

Comment garantir la transparence et le respect de l'égalité de traitement ?

Comment vos délégués du personnel pourront faire correctement le travail de vérification et de contrôle des barèmes ?

Comment contester les erreurs ?

L'Administration aura donc toute latitude pour faire ce qu'elle veut dans le classement : c'est le fait du prince !

Tout laisse à croire que les postes à profil, les recrutements à la tête du client vont se multiplier.

Il s'agit d'une grave attaque contre notre statut, contre vos organisations syndicales : c'est inacceptable !

De graves attaques contre notre statut et nos droits

Cette loi prévoit aussi :

- la suppression des CHSCT qui permet jusqu'à présent de faire remonter tous les problèmes ayant trait à la sécurité et aux conditions de travail (inclusions d'élèves aux comportements dangereux, températures élevées, état des locaux, protection du personnel...)
- Le recrutement facilité de contractuels à la place de titulaires de la fonction publique
- L'extension des ruptures conventionnelles entre l'employeur et les fonctionnaires
- Le détachement d'office des fonctionnaires impactées par une fermeture de poste ou une restructuration
- Les sanctions disciplinaires de la part du supérieur hiérarchique sans consultation de la CAPD...

Au même moment, le gouvernement veut détruire notre régime des retraites !

Cette offensive contre les statuts est indissociable de l'offensive contre les régimes de retraites et tous les droits qui y sont rattachés. En effet, le Code des pensions civiles et militaires, ainsi que les régimes spéciaux, sont indissolublement liés aux statuts de la Fonction publique et aux statuts particuliers des entreprises publiques qui, par leur existence même, constituent un rempart aux privatisations.

Préparer l'action unie pour faire reculer le gouvernement !

Grève dans les urgences, à la RATP, dans les Finances publiques... les salariés refusent la casse des services publics, de leurs statuts et des droits qui y sont rattachés.

Dans l'Education nationale, les personnels refusent les suppressions de postes, les réformes du lycée et du baccalauréat, la loi Blanquer, la généralisation de l'apprentissage contre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Ils refusent le gel de leurs salaires...

FO sera toujours aux côtés des collègues pour les défendre !

L'ADN de FO, c'est la défense des intérêts matériels et moraux de tous nos collègues, syndiqués ou non syndiqués ! **Aucun gouvernement ne peut ni ne pourra changer cela !**

FO ira dans les groupe de travail organisés par le ministère sur la future note de service concernant le mouvement. Il défendra l'attachement des personnels au barème et à l'égalité de traitement. Mais en tout état de cause, le syndicat ne se laissera pas réduire au rôle d'auxiliaire de l'administration en matière de politique RH.

FO va continuer à se battre pour la défense des dossiers individuels et collectifs. Comme il l'a toujours fait, le syndicat continuera à organiser des heures d'informations syndicales pour rassembler les personnels sur les revendications, la défense de nos statuts particuliers et du Statut général, les salaires, les retraites.

Face à la gravité de la situation, l'heure est à la tenue des RIS dans nos écoles pour préparer l'action commune et la mobilisation qui fera reculer ce gouvernement, pour la défense de nos statuts, pour les salaires, pour nos retraites.

> VOIR LE CALENDRIER DES RIS <
(en cours de programmation)

FO appelle les personnels à multiplier les prises de positions pour :

- le retrait de la loi de Transformation de la Fonction publique,
- le retrait du projet de loi Retraite Macron-Delevoye,
- le maintien des 42 régimes particuliers, le maintien du code des pensions,
- L'augmentation des salaires par le dégel du point d'indice,
- le retrait de la loi Blanquer « Ecole de la confiance »



Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'Etat, je me syndique au SNUDI FO 13

Bulletin d'adhésion « spécial rentrée 2019 » à télécharger >>ICI<<

Vous pouvez fractionner votre règlement en autant de mois restant en 2019
Les cotisations de nos syndiqués sont les seules ressources du syndicat et la garantie de notre indépendance syndicale.

Se syndiquer au SNUDI FO vous donne des droits et des avantages :

- 66% de la cotisation est déductible des impôts
- être informé, et défendu en priorité en cas de besoin, même si nous défendons aussi les autres collègues dans la mesure de nos moyens et bénéficier du contrôle systématique de votre dossier par nos élus du personnel en CAPD, CTSD, CHSCT, Commissions de réformes, ...
- adhésion automatique à l'AFOC, 2ème association de consommateurs française
- participation aux événements organisés par le syndicat tout au long de l'année (sur temps de travail ou hors temps de travail et pour ceux qui le souhaitent bien entendu).
- Lorsque vous êtes adhérent FO, vous êtes protégé par une assurance juridique professionnelle que la FNEC-FP FO a signé avec la MACIF.



Retrouvez toutes les informations pour défendre nos droits et garanties statutaires d'enseignants fonctionnaires d'Etat sur notre site



Un renseignement ? Une question ? Contactez-nous !



Rejoignez-nous sur Facebook
Snudi FO Treize